

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>01</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>01</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>13, 14 puis 15</b>

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 17 JUIN 2024**

**A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-huit heures trente, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

**Étaient présents** : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Patricia CHANEL, Céline MICHON, Delphine MAURAND, Catherine JANTON et Séverine BRESSAND.

Mme Christine DOLE (arrivée à 18 h 40 : n'a pas pris part aux délibérations relatives à l'usage du droit de préemption urbain votées préalablement à son arrivée)

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, et Richard DEVOY.

M. Dorian BEGHELLI (arrivé à 19 h 00 : n'a pas pris part aux délibérations relatives à l'usage du droit de préemption urbain, à l'augmentation des tarifs de la garderie et de la cantine et à la reconduction du contrat d'entretien ménager des locaux communaux, adoptées préalablement à son arrivée)

**Excusé (e) ou absent (e) s** : M. Michel MEYER (pouvoir à M. Robert GALLET)

**Date de convocation du conseil municipal** : le lundi 10 juin 2024

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2024**

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

**- URBANISME :**

- Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
- Droits de préemption urbain,

**- TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

**- ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX COMMUNAUX,**

**- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION,**

**- PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX A LA SOURCE DU CRUIX PAR LE BUDGET COMMUNAL,**

**- LOCATION EVENTUELLE DE L'HABITATION SITUÉE AU 7, IMPASSE DES ECOLIERS,**

**- CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN et 6 JUILLET 2024,**

**- QUESTIONS DIVERSES :**

- Comptes-rendus de diverses réunions,
- Divers.

## **URBANISME :**

### **1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

#### **Certificats d'Urbanisme informatifs :**

N° 21/2024 – Maîtres BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN, pour les parcelles W 58, 59 et 98 situées « Sur Culet » – Zone AS.

N° 22/2024 – Maîtres BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN, pour la propriété cadastrée section W n° 98 située « Prés du Moulin » – Zone Ne.

N° 23/2024 – CGDM, notaires à AMBERIEU-en-BUGEY, pour la propriété bâtie cadastrée section A n° 1602 située 134, chemin du Mont à Turgon – Zone Ub.

N° 24/2024 – Maître ETIEVANT de BOURG-en-BRESSE pour la propriété bâtie composée des parcelles B 614 et 615, située 1544, route de Pont d'Ain – Zone Ua.

N° 25/2024 – NOTAIRES CONSEILS de BOURG-en-BRESSE pour les parcelles D n° 269 et 408, au lieudit « Les Couves » - Zone Ne

N° 26/2024 – NOTAIRES CONSEILS de BOURG-en-BRESSE pour la parcelle V n° 75 au lieudit « Sur Malanet » - Zone Np.

N° 27/2024 - Maître Amandine RAY, notaire à SAINT FONS, pour la propriété bâtie cadastrée section B n° 2138, située 102, route des Creuses – Zone Ua.

N° 28/2024 – Maîtres BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN, pour les parcelles B n° 645 et 1879, situées Route des Creuses – Zone Ua.

N° 29/2024 - Maîtres BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN, pour les parcelles B n° 596-1878-599, situées 139, Route des Creuses – Zones Ua et 1 AUa.

N° 30/2024 - Maîtres BAILLY-JACQUEMET ET DUBOIS, notaires à PONT D'AIN, pour les parcelles ZD n° 27 et 28 – « Les Charbonnières » – Zone Ne.

#### **Déclarations préalables :**

N° 23/2024 – M. CHARBONNEL Gilles pour un ravalement des façades de l'habitation – Parcelle B n° 2205 située 43, Place de la Croix – Zone Ua.

N° 24/2024 – M. MAZUE Rémy pour le remplacement des huisseries de l'habitation située au 139, route des Creuses – Parcelle B n° 596 (Régularisation) – Zone Ua.

N° 25/2024 - M. GUY Grégory pour la pose de panneaux photovoltaïques - Propriété cadastrée section D n° 681-636 et 637, située au 95, Impasse du Pelloux – Zone Ub.

N° 26/2024 – SOLEIL VERT DE France pour le compte de M. CEVASCO Yoann – Pose de panneaux photovoltaïques – Propriété cadastrée section C n° 992 – 130, chemin du Moulin – Zone Ub

N° 27/2024 – M. Malo GIVORD pour la suppression d'une fenêtre initialement prévue en façade « est » de la DP 00115122B0007 déposée le 4 avril 2022 – Projet situé 116, rue Saint Vincent – Parcelle A n° 880 – Zone Ub.

### Permis de construire :

N° 07/2024 – Erreur dépôt par voie électronique – Demande ne concernant pas la commune de DRUILLAT mais celle de VARAMBON.

N° 08/2024 – M. Jules de MONTGOLFIER pour l'aménagement d'une dépendance et de deux chambres dans les combles, la modification des façades et la pose de 2 fenêtres de toit au 25, chemin des Millettes – Parcelle C n° 1217 – Zone Ua.

### Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal par délibérations adoptées à l'unanimité des votants (13), décide de ne pas user du droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutation de la :

N° 11/2024 – parcelle C n° 1225 (issue de la division de la parcelle C n° 1026) – Propriétaires : Consorts MULTIN – Acquéreurs : M. Thomas PONTUS et Mme Mélanie EMIN – Zone Ub du PLU. Demande de Maître Audrey VILLON, notaire à VILLIEU-LOYES-MOLLON.

N° 12/2024 – propriété cadastrée section V n° 693 et 592, située 34, route de Chanterenard – Propriétaires actuels : M. et Mme Christophe NICOD – Acquéreurs : M. Abdelkarim ZIANI et Mme Hafida AMSAGRHOUE – Zones Ub et Nd du PLU – Demande de Maître Julien VUITON, notaire à BOURG-en-BRESSE.

N° 13/2024 - propriété située 24, Place de la Croix, constituée des parcelles B n° 2079-2148 et 2252. Propriétaire actuelle : Mme Yannick COMMENOZ – Acquéreur : M. Luc COMMENOZ – Zone Ua du PLU. Demande de Maître Anne DUBOIS, notaire à PONT D'AIN.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	00

### TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :

#### I - BILANS FINANCIERS :

Les bilans établis pour les services périscolaires de la cantine et de la garderie ont été transmis en annexe du dossier préparatoire à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ils font ressortir, les déficits suivants :

- Cantine : 23 109.31 €
- Garderie : 57.51 €

→ CANTINE :

Les déficits antérieurs de ce service sont rappelés :

ANNEES SCOLAIRES	MONTANT DU DEFICIT
2014/2015	22 033.75 €
2015/2016	20 822.72 €
2016/2017	18 789.79 €
2018/2019	22 422.18 €
2019/2020	21 467.61 €
2020/2021	18 239.58 €
2021/2022	17 597.75 €
2022/2023	20 136.08 €
<b>2023/2024</b>	<b>23 109.31 €</b>

→ GARDERIE :

Les résultats de de service se soldaient par les déficits suivants :

ANNEES SCOLAIRES	DEFICITS
2019/2020	2 071.34 €
2020/2021	699.26 €
2021/2022	1 568.17 €
2022/2023	308.45 €
<b>2023/2024</b>	<b>57.51 €</b>

**II – RAPPEL DES ANCIENS TARIFS ET DEFINITION DE CEUX APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024 :**

→ CANTINE :

En septembre 2023, suite :

- Au changement de fournisseur (départ de chez BOURG TRAITEUR en raison de l'augmentation très conséquente de sa prestation et retour chez RPC),
  - A l'augmentation des tarifs de ce service, malgré le retour chez RPC avec des valeurs plus acceptables,
  - Au déficit constaté,
- Le Conseil Municipal avait appliqué une augmentation de 15 % au tarif du repas.

<b>Augmentation de 15 % et tarifs applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023</b>
<b>Tarif journalier : + 0.63 = 4.80 €</b>
<b>Tarif exceptionnel et repas adulte : + 0.82 = 6.27 €</b>

RPC a envoyé un courrier, diffusé à l'ensemble des élus, le 11 juin 2024, indiquant la hausse tarifaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les nouveaux tarifs seront de :

- 3.336 € T.T.C. pour les repas enfants (+ 20 cts TTC – Pour mémoire tarif 2023/2024 : 3.17 € T.T.C.) soit une hausse de 5.24 %
- 3.563 € T.T.C pour les repas adultes (+ 26 cts TTC – Pour mémoire tarif 2023/2024 : 3.38 € T.T.C.) soit une augmentation de 5.41 %

Des premières propositions d'augmentations avaient été envisagées, qu'il convient de revoir pour prendre en compte l'impact de cette hausse du prix du repas, la couverture des salaires du personnel intervenant, le coût de l'énergie.... Afin de ne pas aggraver les déficits annuels.

Le taux d'inflation pour 2024 est estimé à 3.1 %.

	Tarifs actuels	Augmentation de 6.5 %	Augmentation de 7 %	Augmentation de 8 % (Soit environ les 5 % d'augmentation de RPC + le taux d'inflation de 3 %)	Augmentation de 10 %
Tarif journalier	4.80 €	+ 0.3 € = 5.10 €	+ 0.34 € = 5.14 €	+ 0.38 = 5.18 €	+ 0.48 = 5.28 €
Tarif occasionnel et adulte	6.27 €	+ 0.4 = 6.70 €	+ 0.44 = 6.71 €	+ 0.50 = 6.77 €	+ 0.63 = 6.90 €

Le Conseil Municipal, par délibération, adoptée à l'unanimité des votants (14), décide d'appliquer une augmentation de 10 % aux tarifs des repas de la cantine, à compter de la rentrée de septembre 2024.

Les nouveaux tarifs seront donc de :

- Repas journalier : **5.28 € T.T.C.,**
- Repas occasionnel ou adulte : **6.90 € T.T.C.**

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Augmentation retenue Taux : 10 % pour les repas
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

### → GARDERIE :

En septembre 2023, les tarifs de la garderie avaient été augmentés de 3 %.

Après avoir pris connaissance du bilan financier de la garderie qui démontre un déficit peu important, pour l'année scolaire 2023/2024, il convient à présent de déterminer les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée :

	Tarifs actuels	1 %	2 %	2.5 %	3.1 %
1 <sup>er</sup> enfant	2.37 € de l'heure	+ 0.024 = 2.39 €	+ 0.047 = 2.41 €	+ 0.059 = 2.42 €	+ 0.073 = 2.44 €
2 <sup>ème</sup> enfant	1.87 € de l'heure	+ 0.019 = 1.89 €	+ 0.037 = 1.91 €	+ 0.047 = 1.92 €	+ 0.058 = 1.93 €
À partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	1.19 € de l'heure	+ 0.012 = 1.20 €	+ 0.024 = 1.21 €	+ 0.030 = 1.22 €	+ 0.037 = 1.23 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants (14), d'appliquer une hausse de 3.1 % correspondant à l'estimation du taux d'inflation annuelle.

Les nouveaux tarifs horaires, à compter de la rentrée de septembre 2024 seront donc :

- 1<sup>er</sup> enfant : **2.44 €,**
- 2<sup>ème</sup> enfant : **1.93 €,**
- 3<sup>ème</sup> enfant : **1.23 €.**

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Augmentation retenue Taux : 3.1 % pour la garderie
Pour	14
Contre	00
Abstentions	00

### **ENTRETIEN MENAGER DANS LES LOCAUX COMMUNAUX :**

Il est proposé de reconduire le contrat d'entretien ménager des locaux communaux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 au tarif **de 38 259.02 € T.T.C.**

Le coût pour la période précédente **était de 37 914.96 € T.T.C. (soit une différence annuelle de 344.06 € T.T.C., ce qui représente une évolution de 0.907 %)**

<b>Nombre de votants (conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation du contrat et autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION :**

Au cours de la réunion du 15 avril dernier, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € au Comité d'Animation, pour participation au remplacement des bâches des chapiteaux.

Malheureusement, il n'a pas été fait mention de cette décision dans le compte-rendu et dans la délibération d'attribution des subventions.

Il convient donc de confirmer cette décision par une nouvelle délibération permettant le versement de cette somme.

En raison de leurs liens avec le Comité d'Animation, M. Robert GALLET, muni du pouvoir de M. Michel MEYER, s'abstient de prendre part à la présente délibération aussi bien en son nom, qu'au titre de la procuration dont il est détenteur.

<b>Nombre de votants (conseillers présents et procurations)</b>	<b>Attribution subvention exceptionnelle De 1 500.00 € au Comité d'Animation</b>
<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>02</b>

### **PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX A LA SOURCE DU CRUIX PAR LE BUDGET COMMUNAL :**

L'association « LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE » a fait réaliser des travaux à la source du Cruix (intervention d'une entreprise de TP pour recreuser le site, le nettoyer...).

Elle sollicite la prise en charge de ces travaux par le budget communal et s'engage à verser une subvention correspondant au montant H.T. de la facture ; la commune recouvrant ensuite une partie de la TVA par le biais du Fonds de compensation.

Montant T.T.C. du devis établi par l'entreprise LACOMBE :	1 950.00 €,
Montant H.T. correspondant à la subvention de la Sauvegarde :	1 625.00 €,
Montant TVA	325.00 €.

La commune devrait recouvrer, dans 2 ans, par le biais du FCTVA : 266.56 €  
(Sur la base du taux actuel de 16.404 % sauf modification qui relèverait d'une décision de l'Etat).

Cette opération devrait donc laisser à la charge de la commune la somme de 58.44 €.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Prise en charge des travaux à la Source du Cruix par le budget communal
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

#### **DECISION MODIFICATIVE :**

La prise en charge de la réhabilitation de la Source du Cruix n'avait pas été prévue lors du vote du budget primitif.

En conséquence, le Conseil Municipal ayant donné son accord à cette opération, il convient d'adopter une décision modificative imputant les crédits internes de la section d'investissement pour :

Ajout de crédits au compte 212 – Agencements et aménagements de terrain	Diminution des crédits du compte 203 - Frais d'études et de recherches (Actuellement 10 000.00 € sur ce compte Et aucune dépense réalisée à ce jour, ni en prévision dans un avenir proche)
+ 2000.00 €	
	- 2000.00 €

La subvention de la Sauvegarde du Patrimoine pourrait être imputée au compte 1328 en recettes de la section d'investissement (1 625.00 €)

Délibération :

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Adoption de la décision modificative
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

#### **LOCATION EVENTUELLE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 7 IMPASSE DES ECOLIERS :**

Une famille actuellement domiciliée à VARAMBON doit déménager de façon assez urgente (reprise du logement par le propriétaire pour un membre de sa famille).

Celle-ci a acquis un bien immobilier (toujours à VARAMBON) mais actuellement en rénovation, il lui est donc nécessaire de trouver un logement en attendant de pouvoir intégrer son habitation.

Elle a visité l'ancienne maison de Mme FAFOURNOUX, désormais propriété communale, le 10 juin dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal, comme pour M. ZOUICHI, si ces personnes confirment leur demande :

- De rédiger un bail avec mention d'une durée limitée en raison des projets de la commune sur ce site dans les années à venir,
- De fixer le tarif de location : 500.00 € mensuels,
- D'autoriser le Maire à signer ce bail.

<b>Nombre de votants (conseillers présents et procurations)</b>	<b>Accord sur le principe de location de cette maison Avec rédaction d'un bail d'une durée limitée Fixation du montant de la location à 500.00 € mensuels Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

### **ELECTIONS LEGISLATIVES :**

Suite à l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale le dimanche 9 juin dernier, il est nécessaire de constituer les bureaux de vote pour les élections législatives programmées les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains.

### **BUREAU DE VOTE DU DIMANCHE 30 JUIN 2024 :**

<b>PLAGES HORAIRES</b>	<b>MEMBRES DU BUREAU DE VOTE</b>
<b>De 8 h 00 à 10 h 30</b>	- M. Robert GALLET - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Patricia CHANEL
<b>De 10 h 30 à 13 h 00</b>	- M. Jérôme TRON - M. Michel PAGE - Mme Catherine JANTON
<b>De 13 h 00 à 15 h 30</b>	- M. Michel MEYER - Mme Céline MICHON - Mme Christine DOLE
<b>De 15 h 30 à 18 h 00</b>	- M. Robert GALLET - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Delphine MAURAND
<b>Dépouillement A partir de 18 h 00</b>	- M. Robert GALLET - M. Jérôme TRON - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Carole BUFFET - Mme Delphine MAURAND - Mme Christine DOLE

Pour le bureau de vote du dimanche 30 juin, la Présidence sera assurée par M. Robert GALLET.



## BUREAU DE VOTE DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024 :

PLAGES HORAIRES	MEMBRES DU BUREAU DE VOTE
De 8 h 00 à 10 h 30	- M. Jean-Luc EMIN - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Séverine BRESSAND
De 10 h 30 à 13 h 00	- M. Jérôme TRON - M. Carole BUFFET - Mme Catherine JANTON
De 13 h 00 à 15 h 30	- M. Michel MEYER - Mme Anne MEYER - Mme Christine DOLE
De 15 h 30 à 18 h 00	- M. Robert GALLET - M. Dorian BEGHELLI - Mme Delphine MAURAND
Dépouillement A partir de 18 h 00	- M. Jean-Luc EMIN - M. Robert GALLET - M. Jérôme TRON - Mme Laurence DOYONNAS - Mme Carole BUFFET - Mme Delphine MAURAND - Mme Christine DOLE

## QUESTIONS DIVERSES :

### → Comptes-rendus de diverses réunions et réunions à venir :

#### - Conférence Sud Revermont :

Le compte-rendu de la dernière conférence « Sud Revermont » est délivré par M. Robert GALLET.  
L'ordre du jour portait sur :

- Les déplacements avec le développement et l'augmentation de la fréquence des bus à BOURG-en-BRESSE,
- L'augmentation du budget transport de 50 %,
- Des informations relatives aux transports à la demande, au covoiturage,
- Les subventions pouvant être obtenues par les communes pour le financement de leurs projets tant par le biais de Grand Bourg Agglo, que du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe,

- Conseil d'École :

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 25 juin 2024 à 18 h 00.

→ Aménagement de deux logements route des Creuses :

Le Cabinet ARCHI BULLE a présenté le 13 juin dernier de premières esquisses pour l'aménagement de deux logements dans le bâtiment communal situé route des Creuses, avec l'assistance du bureau A2 INGENIERIE, en charge du diagnostic « structures » (les documents établis ont été envoyés par mail à tous les élus).

Le compte-rendu de cette rencontre est exposé.

Il apparaît que les planchers sont en mauvais état. Des propositions chiffrées pour leur consolidation seront établis par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La toiture nécessitera aussi quelques reprises.

L'étude se poursuit et de nouvelles réunions seront programmées dans les semaines à venir.

→ Extension de la salle polyvalente :

La première réunion de chantier se tiendra ce mercredi 19 juin à 8 h 30.

→ Demande de l'Association « ALLONS DANSER » pour l'organisation d'une soirée commune avec l'Association « ROCK » de PRIAY :

M. Bernard COLIN, Président de l'Association « ALLONS DANSER » a sollicité la commune pour un projet d'organisation d'une soirée commune en 2025, sous le patronage de l'Association « ROCK » de PRIAY.

Se pose la question de l'accès d'une association extérieure à la location de la salle polyvalente.

En effet, pour mémoire, le principe avait été adopté de ne pas ouvrir cette possibilité afin d'éviter de multiplier les manifestations et de concurrencer les associations locales.

Par ailleurs, aucun tarif n'a été prévu dans ce cadre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, exceptionnellement :**

- **Si ce projet se confirme en 2025, et dans la mesure des disponibilités de la salle, d'accepter l'organisation de cette manifestation conjointe, sous le patronage d'une association extérieure (ROCK de PRIAY),**
- **Rappelle que selon la date de cette manifestation, les travaux d'extension de la salle polyvalente seront toujours en cours et imposeront donc une limitation du nombre de participants à 100 personnes, que l'association s'engagera à respecter,**
- **Que le tarif de location sera celui prévu pour les personnes extérieures à savoir : 275 € + 27.50 € si prise de la vaisselle + 27.50 € pour l'usage de la sono soit 330.00 € en cas de location avec options, auxquels s'ajouteront éventuellement 50.00 € pour le chauffage (tarifs temporaires mis en place par délibération DELIB-1123-06 du 27 novembre 2023 et applicables pendant la durée des travaux d'extension imposant une limitation du nombre de participants inférieur à 100 personnes)**

- Que si les travaux d'extension sont terminés à la date de cette manifestation, les tarifs seront ceux définis par délibération (DELIB-0223-11) du 27 février 2023, à savoir : 550.00 € + 55 € pour la vaisselle + 55 € pour la sono soit 660.00 € pour la location et la totalité des options auxquels s'ajouteront éventuellement les 50 € au titre du chauffage. (La limitation à 100 personnes serait alors supprimée).
- Que l'association « ROCK de PRIAY » devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la mise à disposition de cette salle et de ses accessoires.

→ Conseil Municipal d'enfants :

La mission du conseil municipal d'enfants touchera à son terme à la fin de cette année scolaire. Une nouvelle séance est prévue avec les pompiers pour une formation au massage cardiaque. Comme par le passé, un pique-nique, financé par la commune, sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'enfants, pour clore leur mandature.

→ Druillat infos :

La préparation de Druillat infos du mois de juillet 2024 est en cours. Les membres de la commission communication attendent encore quelques articles (dont celui de l'association des conscrits et du Club des Jeunes) avant sa prochaine publication et distribution.

→ Stockage de bois sur le site communal à Rossettes :

Comme suite à sa demande, M. Laurent PAUZE, adjoint technique, sera autorisé à stocker du bois sur le site communal de Rossettes (ancienne décharge).

Il lui sera demandé de bien nettoyer et entretenir l'emplacement de son dépôt.

**Heure de clôture de la séance : 20 h 00**

**Date de la prochaine séance : Lundi 22 juillet 2024 à 19 h 00.**

<b>Fonctions</b>	<b>Noms Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
<b>Maire</b>	<b>Jean-Luc EMIN</b>	
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Carole BUFFET</b>	